

CADRAGE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL N°1

4 octobre - 5 novembre 2021

Ce document de cadrage est rédigé à l'attention des étudiants de Master 1 MEEF 1er degré. Il se réfère au stage massé n°1 uniquement. Le stage massé n°2, objet d'un cadrage spécifique, sera communiqué ultérieurement.

I- RAPPEL

Le protocole de stage décrit en détail l'ensemble des informations afférentes aux deux stages.

Les étudiants inscrits en première année du Master MEEF 1er degré à l'INSPÉ de La Réunion bénéficient de deux périodes et modalités de stage dans le cadre de leur formation professionnalisante. Ces deux stages correspondent à deux unités d'enseignement aux semestres 1 et 2 désignées « pratique professionnelle ». Ils sont préparés et exploités dans le cadre des UE disciplinaires.

Le **premier stage** se déroule sous la forme d'un stage massé **de trois semaines** sur un type de support élémentaire ou maternelle selon le calendrier suivant :

Stage massé n°1 (maternelle ou élémentaire)
Du 4 octobre au 8 octobre 2021 inclus puis du 25 octobre au 5 novembre 2021

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer ses connaissances relatives aux disciplines enseignées à l'école, à la didactique de ces disciplines, et au contexte scolaire ;
- développer des capacités d'analyse, de questionnement, de réflexion autour des objets et gestes professionnels ;
- développer ses compétences d'expression écrite, dans la perspective des épreuves du CRPE.

II- MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le stage sera évalué à partir d'un développement professionnel écrit par l'étudiant. Ce rapport donnera lieu à une note sur 20 attribuée par un référent de l'INSPÉ², lequel prendra appui sur une grille d'évaluation commune.

² L'identité et les coordonnées des référents de l'INSPÉ seront communiquées aux étudiants dans le courant du mois d'octobre.

L'étudiant devra transmettre la version écrite de ce rapport au référent de l'INSPE au plus tard le 22 novembre 2021 par mail uniquement.

Les MAT ne participent pas à l'évaluation du rapport de stage, cependant, l'étudiant prendra soin de leur transmettre son rapport.

L'enquête sur l'environnement numérique permettra de valider des compétences mais ne fera pas l'objet d'une note.

III- FORMAT

Le rapport comporte **30 pages au maximum** :

- La page de garde,
- Le sommaire,
- Les quatre parties du rapport (12 pages maximum),
- Les pages 2 et 3 du livret de suivi de l'étudiant,
- L'enquête sur l'environnement numérique,
- Les annexes (10 pages maximum).

L'étudiant devra :

- utiliser la police : « Times new roman », taille 12 ;
- respecter des marges de 2,5 cm ;
- utiliser un interligne de 1,5 ligne ;
- « justifier » le document ;
- numéroter les pages.

Une attention particulière devra être portée à la qualité des documents prélevés dans le réel de la classe et insérés dans le rapport (travaux d'élèves, photos, écrits professionnels...).

IV- CANEVAS

Le développement professionnel n°1 est constitué de quatre parties :

1- Présentation de l'école et la classe (2 pages)

a. L' école, sa structure, son contexte

L'étudiant(e) relèvera ce qui lui semble pertinent dans la spécificité de l'école visitée. Par exemple : Rôle de l'ATSEM, école en milieu rural...

b. La classe observée : effectif, organisation spatiale, les affichages et leur utilité, structuration d'une journée de classe

c. Les outils que l'enseignant(e) met à disposition des élèves et leur intérêt
Cette présentation est destinée à **caractériser** la classe et non à en dresser une simple description.

2- Caractéristiques de l'intervention du MAT (2 pages)

En accord avec le MAT, l'étudiant observera une séance réalisée par l'enseignant expert au sein de sa classe. (séance en atelier dirigé pour la maternelle). Les interactions maître/élèves seront plus particulièrement observées.

- a. Passation de la consigne : formulation employée, lieu de passation, appropriation de la consigne par les élèves
- b. Etayage du maître
- c. Type d'interactions privilégié : questions/réponses ou discours de l'enseignant
- d. Invariants et éléments spécifiques à chaque niveau de classe et à chaque Enseignant

3- Présentation et analyse de deux séances conçues et mises en œuvre par l'étudiant au cours du stage (4 à 6 pages)

Les deux fiches de séances seront placées en annexe du rapport de stage.

Pour chacune des deux séances, il sera demandé les éléments suivants :

- Lancement de chaque séance ;
- Description des différentes étapes de chaque séance (tâches et consignes) ;
- Organisation de la mise en commun / corrections éventuelles ;
- Structuration des connaissances ;
- Analyse de la séance et des productions d'élèves (ou de quelques productions d'élèves choisies à cet effet – expliquer alors le choix) relatives à cette séance, analyse des erreurs et de leur(s) origine(s), écart entre le prévu et le réalisé.

4- Une conclusion permettant à l'étudiant de se situer dans l'acquisition des compétences professionnelles (compétences développées, à construire...); les apports du stage et les besoins qui émergent et ainsi pointer un axe de réflexion sur le métier. **(1,5 à 2 pages)**

Documents associés :

- Protocole - stages d'observation et de pratique accompagnée, master 1 MEEF 1er degré 2021-2022 ;
- Grille d'évaluation du développement professionnel n°1

Ce document ainsi que toutes les informations afférentes aux questions de stage sont téléchargeables sur le site de l'INSPÉ de La Réunion, rubrique « stages ». <https://inspe.univ-reunion.fr/stages/stages-1er-degre/stages-m1-etudiants/>